



CLIMAT ET ÉNERGIE

## SCHÉMA DIRECTEUR des Réseaux de Chaleur

n°11

### PORTÉE OPÉRATIONNELLE

La réalisation d'un schéma directeur d'un réseau de chaleur (chauffage des bâtiments publics et privés des collectivités territoriales) doit permettre aux acteurs de l'aménagement, aux collectivités, aux professionnels de la construction et de l'énergie d'intégrer dans leurs projets communs de chauffage urbain des considérations technico-économiques, environnementales et contractuelles récentes et concertées.

Le principal intéressé est le maître d'ouvrage qui doit, grâce à cet outil, réaliser une projection à horizon 10 ans sur le réseau, en intégrant les nouvelles dispositions d'utilisation des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, déchets, biogaz, solaire, thermique), prônées par le Grenelle de l'environnement via le Fonds Chaleur (géré par l'ADEME).

Ce Fonds a pour objectif de porter à 50% la quantité d'énergies renouvelables ou de chaleur de récupération servant dans l'alimentation des réseaux de chaleur. Via ce Fonds, les collectivités peuvent financer la rénovation de leur réseau de chauffage urbain sous certains critères d'éligibilité.

### Échelles de territoire concernées

Le schéma directeur s'applique à l'échelle d'une ville ou celle d'un quartier.

### Type de projet

Deux types de réseaux sur les bâtiments existants ou en projet sont concernés par ce schéma directeur :

- le réseau de distribution primaire, correspondant aux canalisations empruntant le domaine public ou privé pour desservir des postes de livraisons de chaleur qui réinjecteront ensuite cette dernière chez les utilisateurs ;
- les installations dites « secondaires » qui regroupent les infrastructures de régulation, de distribution, de sous-production et d'émissions situés après les points de livraison.

### DESCRIPTION

La réalisation d'un schéma directeur d'un réseau de chaleur nécessite plusieurs étapes :

- la création d'un comité de pilotage constitué de tous les acteurs du chauffage urbain (les différents services de la collectivité, l'opérateur, un représentant des abonnés et des usagers), afin de parvenir à une analyse concertée des enjeux et objectifs du chauffage urbain ;
- la réalisation d'un diagnostic axé sur les performances du réseau (historique, indicateurs de performance, évaluation de la qualité technique et économique du réseau) et la contractualisation nécessaire entre plusieurs acteurs (la collectivité, le gestionnaire de réseau, les usagers) ;

- un exercice de projection à moyen terme (2020) des évolutions des besoins et des nouveaux moyens de production et de distribution (raccordements, potentiel d'extension, d'optimisation, de renforcement du réseau) ;
- la réalisation de scénarii chiffrés sur les évolutions du réseau et les impacts induits (amélioration, dépréciation, maintenance) ;
- enfin, la mise en place d'un plan d'action et d'un planning prévisionnel pour définir une stratégie concertée entre les parties prenantes.

### PRÉCISIONS

#### Accessibilité

Le schéma directeur d'un réseau de chaleur est un document partagé qui se met en place à l'initiative du maître d'ouvrage du réseau. Il implique ensuite une concertation entre les acteurs de l'aménagement, les élus et les professionnels des réseaux de chaleur. C'est un outil d'aide à la décision nécessaire à la planification et à la prévision des évolutions de ces réseaux.

#### Cibles utilisateurs

Le schéma directeur d'un réseau de chaleur est destiné à éclairer les financeurs, les maîtres d'ouvrages, les entreprises ainsi que les usagers sur l'état du chauffage urbain et ses évolutions.

#### Exemples d'application

La commune de Chelles (77) a réalisé un schéma directeur de son réseau de chaleur en 2010. Par cet outil, un scénario financier a été établi, espérant faire passer le prix de la chaleur de 74 €/MWh à 64 €/MWh. Un scénario environnemental concerté a permis de faire passer le taux d'énergies renouvelables dans la production de chaleur de 33% à 57,8%.

Les villes de Béthunes, Choisy-Vitry et Roubaix ont également mis en place un schéma directeur au cours des années 2011 et 2012.